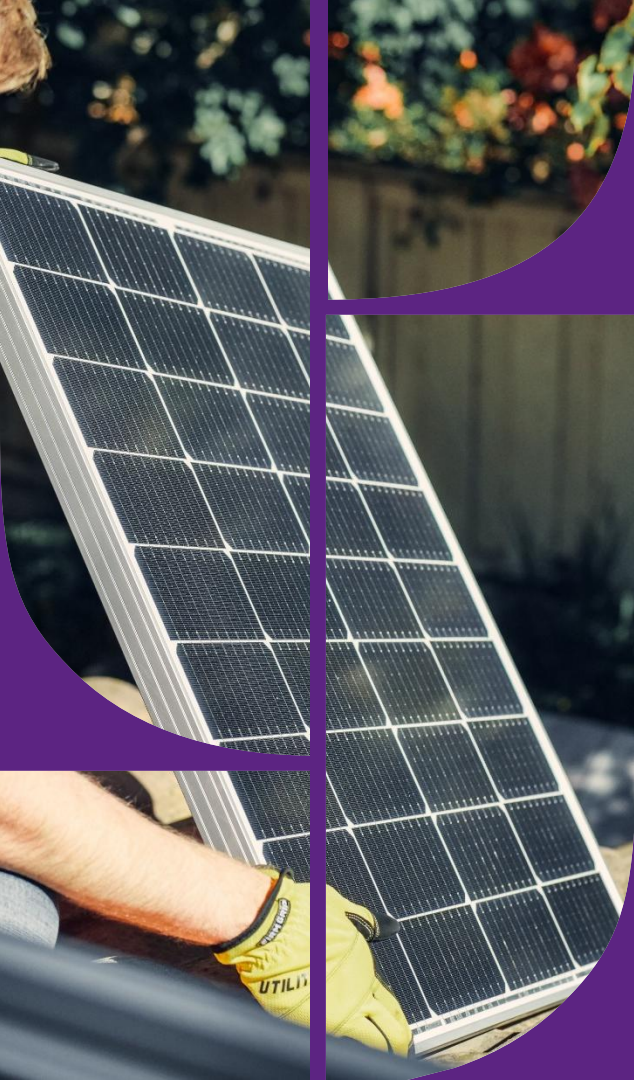




PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Salsigne (11)

Parcelle AE115 / AE116 / AE120 – 11 655 m²

Notice Environnementale – Auto Evaluation
étude au cas par cas



PROJET

NATURE DU PROJET	CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL DE MOINS D'1 MWC		
MAITRE D'OUVRAGE	SAS ALTAREA ENERGIES RENOUVELABLES Activité : Altarea Energies Renouvelables <i>SAS, immatriculée sous le SIREN 852 466 218, dont le siège social se situe au 87 rue de Richelieu – 75002. Edouard FABRY est le gérant</i>		
EMPRISE AU SOL	Superficie de la parcelle : 11 655 m ² Surface prévisionnelle dédiée au projet photovoltaïque : 9 500 m ²		
REGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET	Déclaration Préalable Examen au cas par cas (article R122-2 du Code de l'Environnement) – Rubrique 30		
MEMO RUBRIQUE 30	<i>Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)</i>	<i>Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières</i>	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc
OBJECTIF DE LA NOTICE	Réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes de la parcelle concernée. Anticiper les exigences réglementaires et propositions selon la doctrine ERC (Eviter Réduire Compenser)		

LOCALISATION

REGION	Occitanie
DEPARTEMENT	Aude - 11
COMMUNE	Salsigne - 11200
PARCELLE	AE115/ AE116/ AE120
URBANISME	Carte Communale



Source : Géoperso

Le projet est implanté sur un terrain modérément pentu.

Mise en conformité administrative:

La partie de parcelle sur laquelle le projet sera réalisé est située en carte communale et n'a pas été exploitée depuis au moins 2013.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – son article 54 en particulier – a pour objectif d'encourager le développement de projets photovoltaïques, soit la production d'électricité d'origine solaire.

La commune étant soumise à une carte communale, aucune mise en conformité administrative n'est à priori nécessaire.

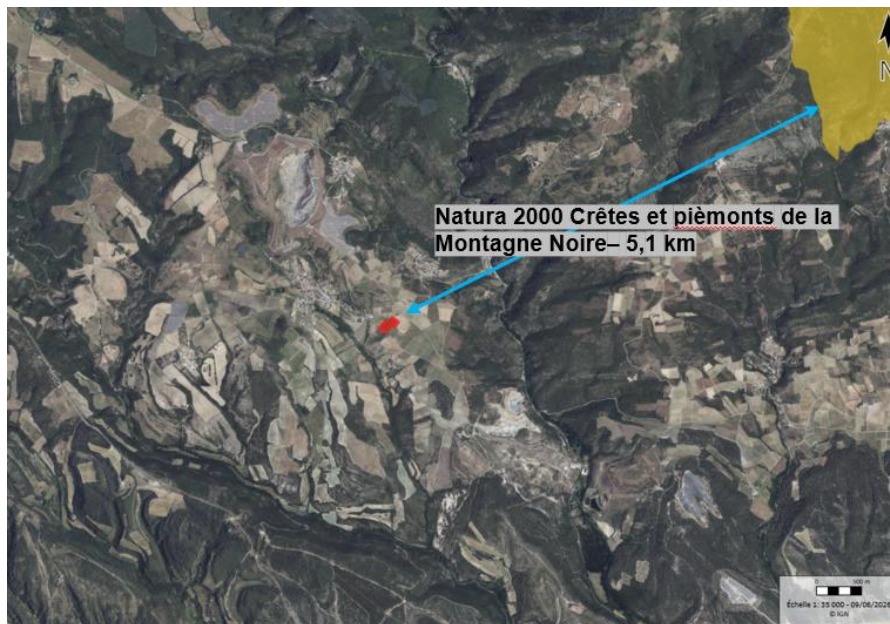
INSERTION PAYSAGERE



Le projet est implanté sur un terrain qui n'est pas à proximité immédiate des premières habitations :

- Peu d'avoisinant proche;
- La topographie du terrain empêche le vis-à-vis depuis les habitations
- Projet paysager sera mené à toutes fins utiles sur le projet ;

SYNTHESE DU MILIEU NATUREL HUMAIN et Zone Natura 2000



Le projet n'engendrera :

- Aucune nuisance sonore,
- Aucune nuisance olfactive,
- Aucune vibration,
- Aucun rejet de polluant,
- Aucun effluent, ni déchets à caractère dangereux

Le projet aura un impact positif pour le développement des énergies renouvelables et locales

Le projet est situé hors zone ZNIEFF 1 et Natura 2000, mais est situé en ZNIEFF 2.

Source : Géoperso

-  Parcelles concernées
-  Zone Natura 2000 (Habitats) « Crêtes et piémonts de la Montagne Noire»

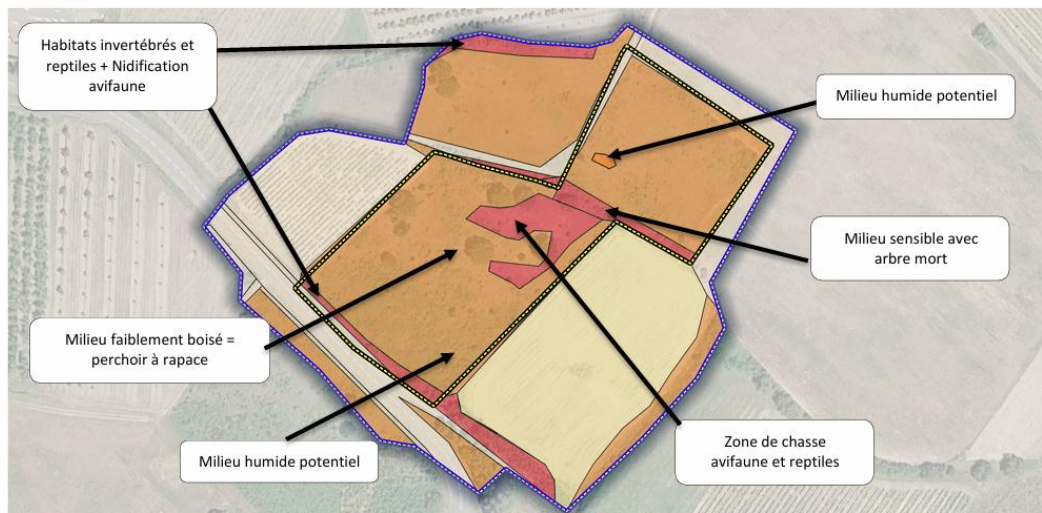
SYNTHESE ENJEUX FAUNE FLORE BUREAU D'ETUDES CEREG



ALTAREA ENERGIES RENOUVELABLES

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Salsigne (11)

Synthèse des enjeux selon les habitats identifiés sur le site d'étude



Carte élaborée par Cereg le 12/05/2026 | Source : fonds IGN

LEGENDE

-  Zone d'Emprise du Projet
-  Zone d'Influence Écologique

-  Enjeux forts
-  Enjeux modérés
-  Enjeux faibles



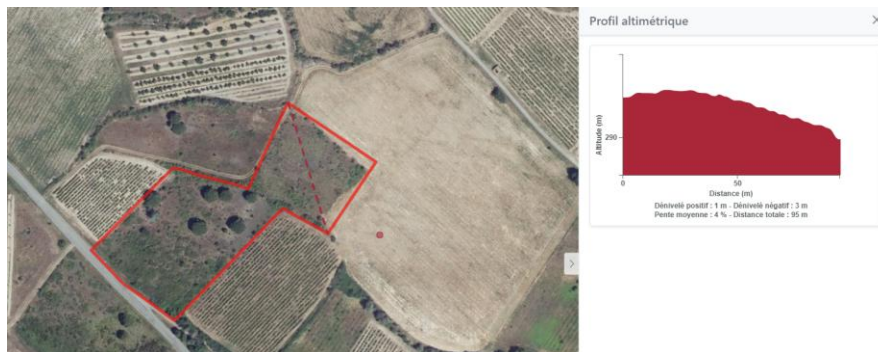
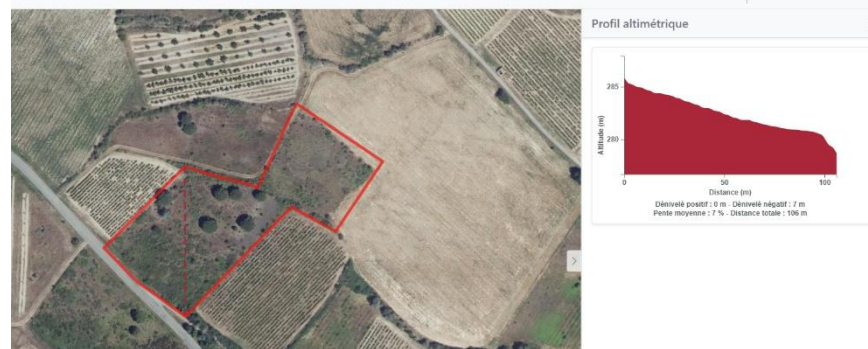
Nous avons mandaté un bureau d'étude écologique afin qu'il réalise un diagnostic écologique sur notre parcelle et nous assure que notre projet n'aura pas d'impact significatif sur la faune et la flore locale. Le diagnostic qui a été effectué présente une synthèse globale des enjeux écologiques identifiés sur la base de l'analyse des données bibliographiques et d'une journée de prospection effectuée le 23 avril 2026 au droit du périmètre du projet.

Les inventaires montrent que les parcelles présentent des enjeux écologiques globalement **faibles à modérés** sur l'implantation prévue et compatibles avec un projet photovoltaïque bien maîtrisé. La flore observée ne révèle pas de contraintes particulières, et les espèces sensibles identifiées restent limitées et localisées, notamment au niveau des haies riches en espèces indigènes et des secteurs de pelouses sèches, qui constituent les principaux habitats à enjeu du site.

Afin d'assurer la compatibilité du projet avec le milieu naturel, **l'implantation du projet a été adaptée** afin de prendre en compte ces sensibilités. Comme cela est préconisé par le bureau d'étude, le calepinage a été revu afin d'éviter une partie des **structures arborées, des haies à enjeu et des zones de pelouses sèches identifiées comme favorables à la faune** (reptiles et avifaune), en privilégiant l'implantation sur les secteurs les plus anthropisés et les moins sensibles.

Le pré-diagnostic incluant le rapport d'intervention est joint au présent retour.

TOPOGRAPHIE ET COTES ALTIMETRIQUES



L'analyse de la topographie du site sur l'implantation du projet présente une pente modérée, mais celle-ci n'est pas suffisante pour remettre en cause la réalisation du projet.

THÉMATIQUE MILIEU NATUREL HUMAIN

Thématique Milieu Naturel Humain	Caractéristiques	Suggestions
PPRI Risques Inondation	Le site n'est pas exposé au risque Inondation. Un PPRI est en vigueur sur la commune mais notre parcelle ne présente pas de risque identifié.	Pas de suggestion particulière
Risque Sismique	Le site n'est pas situé en zone de sismicité.	Pas de suggestion particulière
Risque Cavités Souterraines	Le site n'est pas exposé au risque des présence de cavités souterraines.	Pas de suggestion particulière
Monuments Historiques	Le projet n'est pas soumis à avis des ABF, il n'est pas situé à proximité d'un site classé.	Pas de suggestion particulière
Aérodromes, Aéroports, Héliports	Aucun aérodrome, aéroport ou héliport n'est présent à proximité du site	Pas de suggestion particulière
Pollution	Le terrain ne se situe pas sur un site pollué.	Pas de suggestion particulière
Parcs Eoliens / Photovoltaïques	Aucun parc éolien ni photovoltaïque n'est implanté à proximité de notre site.	Pas de suggestion particulière
Lignes électriques	Aucune ligne électrique sur le site, tant en aérien qu'en souterrain.	Pas de suggestion particulière
Réseau Gaz	Aucun réseau de gaz ne passe sur le site.	Pas de suggestion particulière
Réseau Eau	Aucune conduite d'eau ne passe sur le site.	Pas de suggestion particulière

THEMATIQUE MILIEU NATUREL BIODIVERSITE

Thématique Milieu Naturel Biodiversité	Caractéristiques	Suggestions
ZNIEFF 1 & 2	Le site est situé en ZNIEFF de type 2.	Nous avons missionné un écologue pour nous assurer de l'absence d'enjeux de biodiversité sur les parcelles du site. Son rapport est joint en annexe facultative, les conclusions n'indiquent pas d'incidences sur la biodiversité locale.
ZICO - Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux	Le site n'est pas situé en zone ZICO.	Pas de suggestion particulière
Natura 2000 Directive Oiseaux	La parcelle n'est pas située dans une zone Natura 2000 Habitats.	Nous avons missionné un écologue pour nous assurer de l'absence d'enjeux de biodiversité sur les parcelles du site. Son rapport est joint en annexe facultative, les conclusions n'indiquent pas d'incidences sur la biodiversité locale.
Natura 2000 Directive Habitat	La parcelle n'est pas située dans une zone Natura 2000. Le projet est situé à environ 5,3 km d'une zone inscrite en tant que Natura 2000 directive Habitats "Crêtes et piémonts de la Montagne Noire".	Pas de suggestion particulière
RPG - Registre Parcellaire Graphique (concernant la politique agricole).	La parcelle du site n'est pas déclarée au RPG et n'est plus exploitée depuis au moins 2013.	Pas de suggestion particulière
Zones Humides	Le site n'est pas situé en zone humide - Nous avons quand même fait appel à un écologue pour effectuer un passage et vérifier que le site n'est pas sujet aux zones humides. Le rapport ce celui-ci conclue à une absence de sol caractéristique de zone humide.	Le calepinage de la centrale évite une partie du terrain afin de limiter l'impact sur la biodiversité.
Forêts	Le site n'est pas situé à proximité d'un massif forestier.	Pas de suggestion particulière
Argile	Le site est situé dans une zone dont la probabilité de rencontrer des matériaux argileux en sous-sol est faible.	Pas de suggestion particulière
Archéologie	Le site n'est situé dans une zone de présomption archéologique	Pas de suggestion particulière

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Surface prévisionnelle de l'emprise clôturée :

0,95 ha

Hauteurs maximale et minimale des panneaux :

Au point le plus haut, la hauteur de chaque table sera environ de 3 mètres et au point le plus bas, la hauteur du bord inférieur de 1,1m environ.

Espacement interstitiel entre les panneaux :

L'espacement entre les panneaux sera de 20 mm.

Ces espaces permettent aux eaux de pluie de tomber sur l'ensemble de la parcelle et de ruisseler vers les évacuations ou de s'infiltrer librement sur le terrain.

Espacement entre les rangées de panneaux :

L'espacement entre deux rangées de panneaux sera d'environ 2 mètres

Inclinaison, technologie et provenance des panneaux :

Les tables sont inclinées de 15°, globalement orientées au sud.

Le choix précis du modèle de panneaux photovoltaïques n'est à ce stade pas déterminé, néanmoins la technologie sera elle en monocristallin pour des raisons de robustesse, de performance ainsi que de rendement surfacique.

Le choix des panneaux se fera également sur le faible bilan carbone associé.

Selon l'ADEME, « l'énergie nécessaire à la fabrication d'un système photovoltaïque est restituée au bout d'un à trois ans d'exploitation selon la technologie de module et sa région d'installation en France. Les avancées techniques attendues dans les prochaines années permettront de réduire ce temps de retour énergétique à moins d'un an dans le sud pour les principales catégories de modules. Pendant les 30 ans de sa vie, un système photovoltaïque produira donc entre 10 et 30 fois l'énergie dépensée tout au long de son cycle de vie ».

Modalités d'entretien du parc :

Contrat d'entretien des espaces verts avec une entreprise locale ;

Entretien sous la centrale via une coupe régulière ;

Respect des Obligations légales de débroussaillage en vigueur sur la région ;

CARACTERISTIQUES DE LA CLOTURE

Hauteur

La zone de la centrale sera ceinturée par une clôture garantissant la sécurité des personnes extérieures au site et la sécurité de l'installation en cas de tentative d'intrusion. La clôture mesurera 2 m de haut. Elle sera constituée d'un grillage à mailles sur un linéaire total d'environ 495 mètres.

Mailles et Passages à petite faune terrestre:

Le maillage qui sera mis en œuvre permettra la circulation de la petite faune locale : maillage plus large en partie inférieure (30 cm en partant du sol) peut être proposé. Des passe-gibiers au ras du sol (maille de 20x5cm) pourront être installés afin de favoriser la continuité des déplacements sur le site de petits mammifères tels que rongeurs et hérissons.

La clôture sera ajourée permettant d'assurer le libre écoulement des eaux.

DUREE PREVUE DE L'EXPLOITATION ET MODALITES DE DEMANTELEMENT/RECYCLAGE

Durée prévue de l'exploitation : 30 ans

Modalités de démantèlement et de recyclage :

À l'issue de la période d'exploitation, la centrale photovoltaïque est soit renouvelée avec de nouveaux équipements plus performants, soit démontée afin de rendre le terrain dans son état initial.

Les panneaux solaires photovoltaïques principalement composés de silicium cristallin avec un cadre en aluminium ont un quota de recyclage de 94% (technologie retenue pour ce projet)

Les modules seront collectés et recyclés par SOREN, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Le recyclage est financé grâce à l'éco-participation.

En plus des modules photovoltaïques, les éléments suivants de la centrale seront également démantelés : les structures métalliques sur lesquelles les panneaux photovoltaïques sont montés, le poste de transformation qui contient les onduleurs et les transformateurs, le poste de livraison, les câbles, les chemins d'accès internes à la centrale, et la clôture entourant la centrale.

Le démantèlement est techniquement simple et rapide et ne compromettra pas la nature du sol de la parcelle.

Modalités d'accès au parc photovoltaïque

Le parc photovoltaïque est directement accessible depuis la route communale goudronnée.

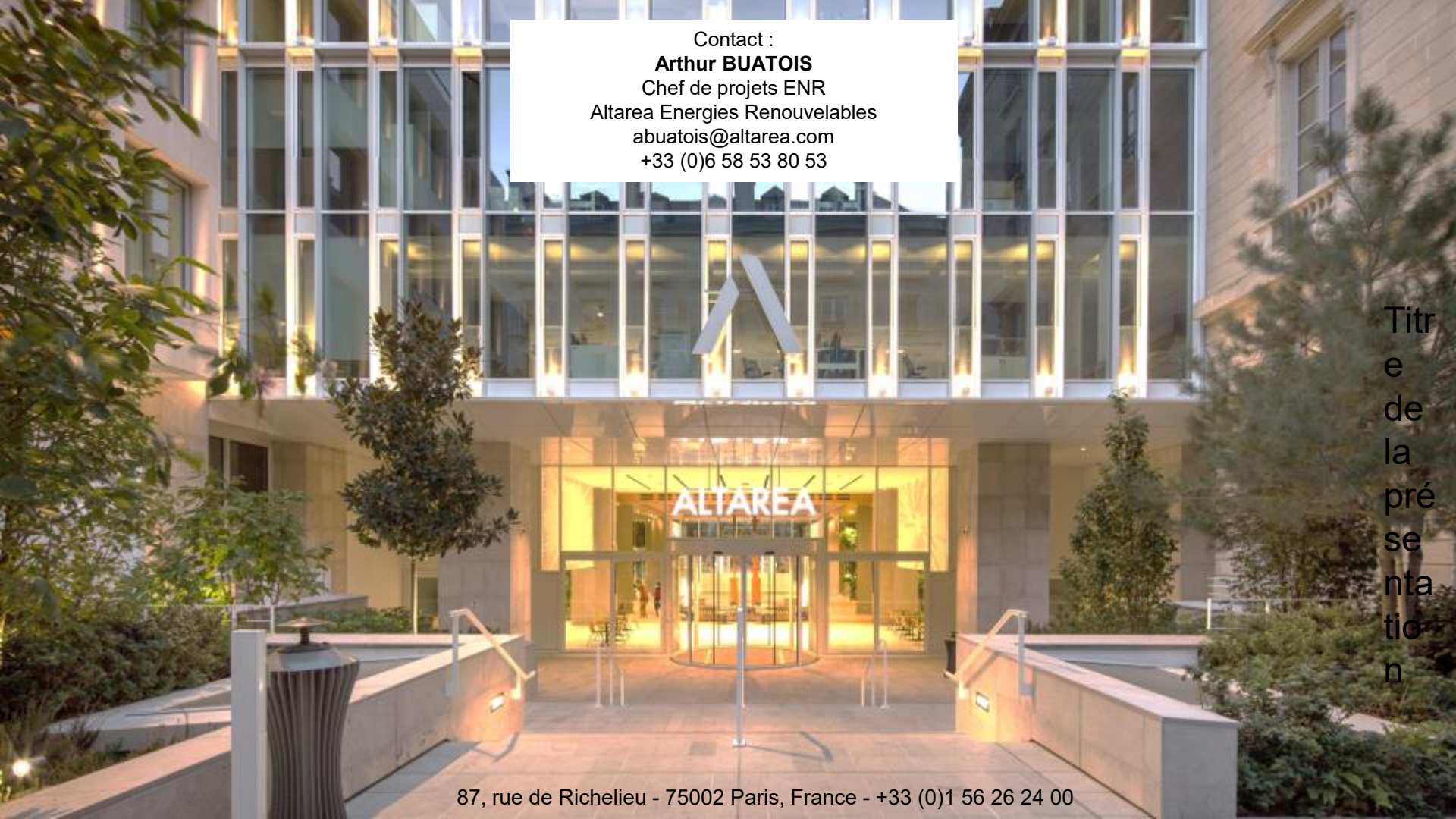


Grandes étapes du chantier et calendrier prévisionnel :

Le chantier comprendra les grandes étapes suivantes qui se dérouleront dans l'ordre ci-dessous :

- Travaux de VRD et terrassement : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Réalisation des fondations: durée prévisionnelle d'un mois environ
- Assemblage et pose des structures : durée prévisionnelle d'un mois environ;
- Pose des panneaux : durée prévisionnelle de deux mois environ;
- Câblage et réalisation de la partie électrique : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Mise en service de la centrale : durée prévisionnelle d'un mois environ ;

Durée totale des travaux : 5-6 mois environ (superposition de tâches) + 1 mois de mise en service



Contact :
Arthur BUATOIS
Chef de projets ENR
Altarea Energies Renouvelables
abuatois@altarea.com
+33 (0)6 58 53 80 53

Titre
de
la
présen-
tation

87, rue de Richelieu - 75002 Paris, France - +33 (0)1 56 26 24 00